



Madame Patricia MIRALLES
Secrétaire d'Etat auprès du ministre
des Armées, chargée des Anciens
combattants et de la Mémoire
Hôtel de Brienne
14 rue Saint-Dominique
75007 Paris

Le 24 mai 2023,
A Horbourg-Wihr

Objet : suite mise en ligne de fiches pédagogiques au sujet de l'incorporation de force des alsaciens et mosellans durant la Seconde Guerre mondiale

Madame la Ministre,

Le 25 août 1942, le Gauleiter Robert WAGNER alors en charge du territoire Alsace signait un décret qui obligeait l'ensemble des alsaciens en âge d'effectuer leur service militaire au sein de l'armée allemande. Cette signature officialisa l'incorporation de force de 145 000 alsaciens et mosellans sous l'uniforme ennemi. A l'issue de la guerre, plus de 40 000 d'entre eux ne sont jamais revenus.

Certains eurent le bonheur de rentrer dès la fin des hostilités mais d'autres furent enfermés et considérés comme prisonniers. Ici en Alsace un nom revenait sur les lèvres de nombreux « Malgré-Nous » : Tambov. Ce camp de prisonniers, situé au sud de Moscou, aura vu passer près de 15 000 alsaciens et mosellans dont 2000 d'entre eux y laissèrent leur vie dans des conditions inhumaines.

Très récemment, grâce à une mise en ligne de fiches pédagogiques, le ministère de l'Éducation Nationale vient enfin de rendre accessible aux professeurs d'histoire-géographie la possibilité d'enseigner au travers de ressources historiques ce drame vécu par des dizaines de milliers familles et inscrit à jamais au plus profond de leur cœur et de leur chair.

J'écris « enfin » car il était temps qu'une avancée concrète et légitime voit le jour sur ce sujet éminemment important. Les attermoissements durant toutes ces années sont incompréhensibles et sont vécus comme une non-reconnaissance de ce qui fut ni plus ni moins qu'un crime contre l'humanité. Ici en Alsace et en Moselle, les cicatrices sont encore vives et dans les familles touchées par l'incorporation de force les discussions continuent d'exister au travers des souvenirs transmis aux jeunes générations.



Horbourg-Wihr
commune

Tout ce temps perdu ne sera jamais rattrapé. En revanche, il est encore tout à fait possible d'inscrire définitivement ce drame dans la mémoire collective en commençant par rendre incontournable son apprentissage dans tous les manuels d'histoire. La démarche engagée par le ministère de l'Education Nationale va dans le bon sens et en votre qualité de Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, vous devez porter ce message et cette attente.

La mémoire historique propre à chaque territoire de notre pays est à respecter, et pour qu'elle ne soit jamais oubliée elle doit être enseignée.

Pan d'histoire peu connu, les femmes furent également enrôlées de force au sein du « RAD » - le service du travail du Reich - et au sein du « KHD » - le service auxiliaire de guerre. Elles sont elles aussi des victimes de l'idéologie destructrice nazie.

En nos qualités de responsables politiques, nous devons rester attentifs aux mensonges qui entraînent la confusion. Nous devons condamner sévèrement toutes les personnes suspicieuses qui par leurs idées nauséabondes instaurent le doute. Soyons fort ensemble et partageons cette mémoire pour qu'elle ne s'arrête jamais.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, toute ma reconnaissance pour votre engagement et mon plus profond soutien dans toutes vos actions qui auront pour objectif de consolider et de transmettre la mémoire historique. L'incorporation de force doit être reconnue comme un crime contre l'humanité.

*Je sais pouvoir compter sur votre engagement
afin que cette histoire ne soit jamais oubliée.*

Arthur URBAN
Adjoint au Maire
Commune de Horbourg-Wihr
En charge de la culture, du patrimoine
historique et du monde associatif